

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA :NETZ.....

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : 3^e VOIE

Epreuve : CAS PRATIQUE

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Lieu xxx, date xxx

Prefecture de xxx

Chef de service

Dossier suivi par xxx

Mail : xx@xxx

Téléphone : xxx

Note à l'attention de Monsieur le Préfet

* Objet : Présentation du dispositif lié au Plan d'Urgence dans le cadre des délais de délivrance du CNI et passeport.

* Référence : Décret N° 2010-506 du 18 Mai 2010 relatif à la simplification de la procédure de délivrance et de renouvellement de la Carte Nationale d'identité (CNI) et du passeport

- Instruction du 28 Avril 2022 aux Préfets relative au Plan d'Urgence et de Mobilisation pour l'accueil des usages - Ministère de l'Intérieur -

* ANNEXES : 1. Cartographie de acteurs -

2. Communiqué de Presse pour la mise en œuvre du plan d'urgence -

Monsieur le Préfet,

Suite à votre demande et dans l'optique d'une réunion avec le maire du département,

Voici une note présentant le Plan d'Urgence mis en place par le Ministère de l'Intérieur concernant les délais de délivrance des CNI et des passeports.

Depuis la fin de l'année 2021, les demandes de nouveaux titres d'identité ont augmenté de manière exponentielle, conséquence de plusieurs facteurs : la sortie de la pandémie donnant lieu à de nombreux déplacements, la hausse saisonnière liée à l'attractivité de la saison estivale et l'attrait suscité par la nouvelle carte d'identité.

Si le décret n° 2020-506 du 18 Mai 2020 prévoyait déjà une simplification de la procédure de délivrance de titres d'identité pour assurer aux usagers leur liberté d'aller et venir et répondre au bon fonctionnement du service public, ce contexte inédit a considérablement allongé les délais de délivrance de titres.

C'est pourquoi l'Etat a souhaité mettre en place un Plan d'Urgence permettant de répondre au mieux à l'attente des usages dans leurs démarches quotidiennes, une des missions prioritaires de l'Etat, en garantissant une optimisation de l'efficacité des services administratifs.

Il nous est donc proposé la présentation de ce plan d'urgence (I) avec les engagements de l'Etat puis les axes possibles pour les Mairies (II) afin de le déployer au plus près des citoyens.

Deux annexes viendront détailler ce plan afin de contribuer à la meilleure mise en application possible de ce plan d'urgence.

Une enquête d'Avril 2022 montre que le délai moyen national de rendez-vous est de 65,6 jours. Seuls trois départements peuvent proposer des délais inférieurs à 15 jours quand ce délai augmente à plus de 100 jours dans 15 départements. C'est dans ce contexte que l'Etat s'est vu obligé d'intervenir en déployant son Plan d'Urgence en 2022.

I - Plan d'Urgence = donner prioritairement les équipements supplémentaires aux sites saturés déjà équipés.

A) Un soutien fort de l'Etat dans les moyens logistiques

Tout d'abord afin d'optimiser la transversalité entre les services déconcentrés et les collectivités territoriales, garantie d'une bonne communication, l'Instruction du 28 avril 2022 renforce l'accès aux services par des moyens proposés par l'intermédiaire des préfets.

Il est proposé déjà le déploiement de nouveaux DR (Dispositif de Recueil) dans les Communes ayant atteint 3750 demandes de dossier, d'1 part, et dans les Communes dotées de DR dont les délais de rendez-vous sont supérieurs à 30 jours.

Il est proposé ensuite l'extension des plages horaires d'ouverture au public et le raccourcissement de la durée de chaque rendez-vous dans les Communes, résultat d'un dialogue étroit avec la Main.

Le pré demande en ligne constitue également un axe d'amélioration via le site internet de l'Agence nationale de sites sécurisés pour permettre la réduction du temps de passage des usagers.

De nouvelles plateformes départementales de prise

de rendez-vous seront aussi proposées afin de simplifier le regroupement de réservations pour une même demande.

Le Ministère de l'intérieur a quant à lui renforcé les personnes dédiées à l'instruction de dossiers en recrutant 160 nouveaux agents.

Enfin, les CNI et passeports expirés depuis moins de 5 ans seront valides pour passer le permis de conduire selon certains conditions.

B - Une contribution de l'Etat dans son soutien financier

Afin d'encourager les communes à se mobiliser dans cet effort collectif, l'Etat va déployer une enveloppe de 10 millions d'Euros.

Il est prévu également le versement de la dotation titres sécurisés (DTS) à travers cette enveloppe : une dotation annuelle pour les communes équiper d'une ou plusieurs stations d'enregistrement.

Enfin, l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) versera, sur demande de la commune concernée, une aide forfaitaire de 4000 € par site lorsque il y a une mise en place d'un Centre temporaire d'accueil.

Cette aide s'ajoute au versement de la DTS (4000 € par DR dans le cadre du plan d'urgence).

II - Les axes pouvant être mis en œuvre par les maires pour raccourcir les délais

Avec l'objectif d'un délai de rendez-vous inférieur à 30 jours en mutualisant les outils de gestion, les maires disposent de différents moyens pour

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Contribuer en ce sens -

A) A travers le déploiement des structures

Il est possible d'acquérir un DR mobile pour les communes déjà équipées d'un DR fixe dans une logique de mutualisation intercommunale et de service de proximité.

Il est prévu également l'installation de 400 nouveaux dispositifs de recueil de demandes de titres dans un délai d'1 mois (ce qui représente 50.000 demandes supplémentaires par semaine) ; suite à la concertation entre le ministère de l'intérieur et l'Association des Maires de France -

Des points France Service pourront être déployés dans 183 communes ayant été identifiées et seront mobilisés pour les usages en ayant besoin -

Le principe de la déterritorialisation implique l'accueil des usages quels que soient leurs lieux de domiciliation ajoutant de demandes supplémentaires. Deuxièmement d'autres moyens peuvent être activés pour y répondre -

B - Par les moyens numériques et sur le terrain -

(Extension des plages horaires et durées de chaque rendez-vous tout au long du premier point)

L'ANTS propose plusieurs leviers intéressants applicables aux communes.

Notamment un accompagnement personnalisé et le déploiement en conséquence de patrouilles sur le terrain.

Une ligne dédiée aux maires existe pour les demandes de maintenance.

L'ANTS propose également, via son portail, la facilité d'une pré-demande en ligne pour diminuer la durée des rendez-vous en mairie et proposer de nouveaux créneaux.

Des réunions seront organisées par le préfet pour les communes présentant de délais de rendez-vous trop élevés pour un meilleur suivi.

Il est également demandé aux maires de recourir à une grille d'analyse qui a été transmise pour une remontée plus précise sur l'état des lieux.

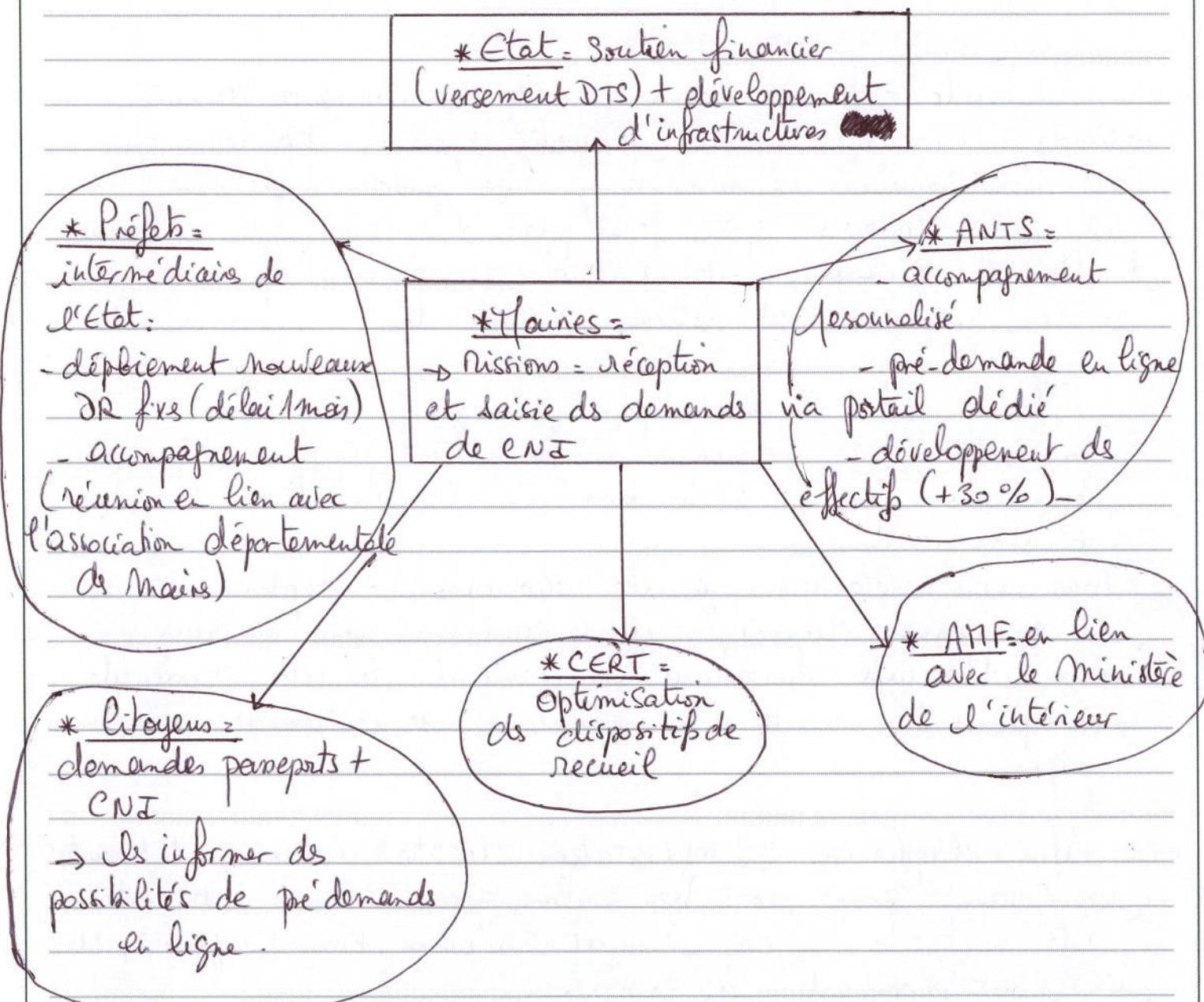
La valorisation des bonnes pratiques peut être renforcée en ayant recours aux outils de gestion mutualisés dans la prise de rendez-vous.

Enfin, les maires disposent d'un moyen de contact au CERT (Centre d'expertise de Ressources et de fibres) pour diverses questions relatifs à l'instruction et la réglementation, à l'accompagnement des communes, et relatives au matériel.

Vous trouverez suite à cette note une annexe portant sur la Cartographie des acteurs pouvant être sollicités dans ce plan d'urgence, ainsi que le Communiqué de presse à destination du grand public.

* Annexe 1 = Cartographie des acteurs -

Cette cartographie simplifiera la vision des acteurs pourront être sollicités ainsi que leur interaction avec la Mairie.



* Annexe 2 : Communiqué de presse à destination du grand public présentant la mise en œuvre du plan d'urgence dans le département par la préfecture.

Logo préfecture

Suite à une hausse inédite des demandes de cartes nationales d'identité ou de passeport après la pandémie que nous avons connue récemment, votre préfecture de xxx s'engage à mettre en place un plan d'urgence afin d'améliorer les délais de délivrance et d'assurer au mieux le déploiement de la nouvelle Carte nationale d'identité.

Dans le cadre de ce plan d'urgence, nous vous invitons à la réunion d'information qui se tiendra le xx/xx/xx, salle xxx à la Préfecture de xxx dès 18h30.

Nous vous détaillerons à cette occasion le déploiement de nos nouveaux dispositifs de recueil, nos nouveaux horaires d'accueil concernant nos demandes de titre d'identité ainsi qu'une meilleure appropriation de la pré-demande en ligne.

Afin d'optimiser l'organisation de cette réunion d'information, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire sur notre page www...@... via l'onglet "réunion Plan d'urgence", ou en nous appelant au xx xxxx.

En espérant vous compter nombreux lors de cette réunion,

Le Préfet de xxx

Contact: Chargé de communication

Mail: xxxx

Téléphone: xxxx